

DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 6 décembre 2023

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	26

**L'an deux mille vingt-trois
et le 6 décembre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 30 novembre 2023

Présents : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d'Affichage : 30 novembre 2023

Absents excusés (pouvoirs) :

FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LHERM Maryline
GAILLAC Patrick donne pouvoir à SALANDIN Didier
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
PELEGRY Jean-Bernard donne pouvoir à ROBERT Florence
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOL Clarisse
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

Absente : THIEBAUD Béatrice

N° 68-2023

Secrétaire : ROBERT Florence

Foncier – Vente d'une parcelle déclassée au lieu-dit Bécède – Autorisation de signature

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le conseil municipal décidait de la désaffectation d'une partie du domaine public situé au lieu-dit Bécède.

Ce déclassement faisait suite à la sollicitation de la part de la SAS « Immo Tarn et Dadou » de procéder à l'acquisition d'une partie de cette parcelle déjà entretenue par les riverains.

Par courrier en date du 27 septembre, M. Grégory PAYRASTRE, représentant de la SAS, formalisait son souhait pour une acquisition des parcelles à hauteur de 328 m² détaillées dans le plan annexé au prix de 5 € le mètre carré.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente des parcelles suivantes reprises dans le plan annexé :
 - DP 1 d'une contenance de 156 m²
 - DP 2 d'une contenance de 148 m²
 - DP 3 d'une contenance de 5 m²
 - DP 4 d'une contenance de 19 m²
 - Soit une superficie totale de 328 m²
- De dire que cette vente se réalisera au prix de 5 € par mètre carré, soit 1 640 €. Il est précisé que ce prix est conforme à l'avis des services de France Domaine en date du 26 juillet 2023 ;
- De dire que les frais d'acte et de géomètres seront à la charge de l'acquéreur ;
- De désigner l'office de Maître Karine SIMON-FASSINO, domiciliée 4 Rue des Acacias 81500 GIROUSSENS, afin de rédiger les documents afférents à cette affaire ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 7 décembre 2023

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.